

Foix , le 26 février 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président, cher(e)s ami(e)s,

J'ai le devoir, à défaut du plaisir de vous rencontrer, de vous convier à participer à une assemblée générale de notre fédération bien particulière en raison de la crise de la Covid 19.

Déjà l'année dernière, nous fûmes contraints de valider en Conseil d'Administration toutes les dispositions qui habituellement relèvent de notre assemblée générale.

Cette année encore, bis répétita, nous ne pourrons pas nous réunir car les diverses dispositions législatives ou règlementaires nous imposent d'organiser une assemblée générale par correspondance avant le 1^{er} avril inclus.

Au-delà de la convocation officielle ci-jointe, quelques mots pour vous dire les décisions que vous propose votre Conseil d'Administration pour l'exercice 2021-2022 et le mode d'emploi de cette assemblée générale.

En premier lieu, vous constaterez lorsque vous prendrez connaissance des divers éléments qui vous seront transmis que malgré la nécessité sans cesse renouvelée de maîtriser les dégâts de grand gibier, aucune hausse de quelque nature qu'elle soit ne vous est proposée. Les divers montants de vos cotisations, des dispositifs de marquage, de la taxe hectare (0 €) et des contrats de services restent inchangés.

Il eut été en effet indécent de profiter de cette occasion pour vous infliger quelque hausse que ce soit en catimini.

Comment participer : à réception de la présente, vous devez faire parvenir à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège avant le 13 mars vos droits de vote (timbres à coller sur le formulaire joint). Celle-ci vous adressera alors le matériel de vote 15 jours avant la date de l'assemblée générale (bulletin de vote, enveloppe, notice, ...).

Vous aurez alors jusqu'au 1 avril inclus (cachet de la poste faisant foi) pour nous retourner votre vote au siège de la Fédération.

Ce même jour, au siège de la Fédération, une urne permettra également de déposer votre vote aux heures indiquées sur la convocation.

Le prochain numéro de la gazette du Couloumié vous indiquera les résultats des diverses résolutions adoptées. Le dépouillement sera effectué par les personnels de la Fédération le 6 avril et publié sur son site. Cette gazette fera aussi le bilan de la saison écoulée (notamment du tableau de chasse sanglier qui devrait être en hausse) que nous vous présentons d'ordinaire en assemblée générale.

Je forme le vœu que vous puissiez participer autant que faire se peut à cette assemblée générale d'un genre nouveau pour valider et conforter les dispositions qui vous sont proposées.

J'ose également espérer que nous aurons le plaisir de nous revoir au plus tôt et en bonne santé et que 2022 verra enfin une saison de chasse conforme à nos espérances et une assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège digne de ce nom et de notre tradition de convivialité.

Bien à vous,

Le Président

Jean-Luc FERNANDEZ

